



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Aide d'urgence pour les loyers

Un programme d'aide majeur pour les PME avec plusieurs zones d'ombre, soulignent la FCCQ et la CCMLA

Montréal, le 24 avril 2020 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de Commerce de la MRC de l'Assomption (CCMLA) saluent l'annonce d'aujourd'hui du gouvernement fédéral concernant l'aide d'urgence pour le paiement du loyer des PME. Ce programme qui était grandement attendu doit maintenant être déployé et l'argent versé le plus rapidement possible. Il demeure toutefois de nombreuses zones d'ombres et la FCCQ ainsi que la CCMLA suivront de près le dévoilement des détails entourant ce nouveau programme.

En vertu d'une entente entre le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces, l'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial prévoit une réduction du loyer de 75% pour les mois d'avril, mai et juin. Cette aide s'adresse aux PME, aux OBNL et aux organismes de bienfaisance qui paient moins de 50 000 \$ par mois en loyer et qui ont temporairement interrompu leurs activités ou dont les revenus précédents la COVID-19 ont diminué d'au moins 70 %.

Le propriétaire d'un immeuble commercial hypothéqué réduirait d'au moins 75 % le loyer mensuel payable. Le locataire et le propriétaire devraient couvrir chacun 25 % du loyer, tandis que le gouvernement fédéral et les provinces se partageraient les 50 % restants.

« Nous saluons l'effort du gouvernement pour répondre à une préoccupation pour de nombreuses entreprises, particulièrement dans le secteur de la restauration et du commerce de détail. Actuellement, chaque jour compte pour certaines entreprises dont la survie est en péril. Le versement rapide des sommes est donc une condition essentielle du succès de ce programme. On rappelle d'ailleurs depuis le début de la crise l'importance de continuer à répondre aux besoins de liquidités des entreprises », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Nos entreprises ont été profondément impactées par cette crise et ce programme d'aide d'urgence permettra de les soulager de leur situation précaire. » a souligné Alain Bienvenu, directeur général de la CCMLA. « Il est important de rester à l'écoute des entreprises de nos régions afin de mettre en place des mesures en adéquation avec leur besoin et le versement rapide de ces sommes reste une priorité. »

« Nous comprenons que tous ces nouveaux programmes sont élaborés rapidement, mais l'annonce d'aujourd'hui soulèvent de nombreuses questions. Qu'est-il prévu pour les entreprises de plus grande taille qui éprouvent également des difficultés et sont parfois dans des situations critiques? Le critère d'interruption des activités est flou pour les entreprises qui ont transformé leurs opérations en ligne et celui d'une perte de revenu de 70% est particulièrement restrictif », a ajouté Charles Milliard.

« Tout comme pour les autres programmes, nous soulignons que la perte de revenus n'est pas un critère qui s'applique à toutes les situations, pensons aux entreprises qui maintiennent un certain niveau de revenus mais



dont les coûts de production et d'approvisionnement explosent présentement. Il faut aussi porter une attention particulière au niveau d'endettement de plusieurs de ces entreprises si l'on veut s'assurer d'une relance efficace. L'aide devrait s'appliquer rétroactivement au début de la crise et de la suspension des activités, qui dans bien des cas a débuté avant avril. Une des clés de la réussite de ces programmes sera donc leur flexibilité afin de s'adapter aux différentes réalités des entreprises », a poursuivi M. Milliard.

Prestation canadienne d'urgence pour étudiants

La FCCQ et la CCMLA constatent également qu'un autre programme annoncé cette semaine pourrait avoir des effets imprévus. La PCU destinée aux étudiants est une bonne nouvelle, mais les montants offerts ne créent pas de réel incitatif au travail. Paradoxalement, le recrutement d'employés pourrait donc être plus compliqué même si le taux de chômage est en hausse.

« Nous recevons déjà plusieurs commentaires de nos membres, notamment dans le commerce de détail ou dans les régions touristiques, qui s'inquiètent de l'effet de cette prestation sur le recrutement de la main-d'œuvre. Il faut maintenant que les programmes de soutien aux particuliers sortent du mode d'urgence pour se mettre en mode relance. Pour maximiser leur efficacité et encourager l'activité, les mesures doivent être plus ciblées et moins universelles », a conclu Charles Milliard.

À propos de la CCMLA

La Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption couvre la MRC de l'Assomption, soit 5 municipalités. Nous comptons plus de 650 membres à notre actif. La CCMLA a pour mission de favoriser le développement économique et la prospérité de nos membres et de notre région.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Chloé Morin
Chambre de commerce de la MRC de l'Assomption
Conseillère aux membres
info@ccmla.ca

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations
externes
Fédération des chambres de commerce du Québec
felix.rheaume@fccq.ca
Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 912-2639